

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 13 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 novembre 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER

POUVOIRS : Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI Claude ILLY à Sandrine AUGIER

OBJET : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – ANNÉES 2024

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances.

Vu l'article R 2512-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 du Code du Travail,

Vu la consultation des organisations syndicales des employeurs et des salariés concernés,

Considérant qu'il est nécessaire de favoriser le commerce local portois,

Le Conseil Municipal, par 5 voix contre et 28 voix pour :

- fixe à 12 pour 2024 (maximum autorisé par la loi) le nombre de dimanches pour lesquels le maire pourra accorder une dérogation à la règle du repos dominical, pour l'année 2024,
- autorise le maire à :
 - o saisir le Président de Valence Romans Agglo pour avis conforme,
 - o prendre les arrêtés municipaux fixant les dates pour lesquelles ces dérogations sont accordées,

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le

Le Maire,

